

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017**  
**DELIBERATION N° 78**

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

**Absents non représentés :**

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
mairie le .....*

*Et du dépôt  
au titre du contrôle  
de légalité le*  
.....

*Le Maire*

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Syndicat mixte de la Nive maritime - Rapport d'activité 2016.**

*Entendu le rapport de Madame Brau-Boirie,*

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité du Syndicat mixte de la Nive maritime pour l'année 2016 est présenté au conseil municipal.

Les actions menées en 2016 par le syndicat ont concerné la gestion du chemin de halage en rive gauche de la Nive d'Ustaritz à Bayonne et la protection des berges. Cet entretien consiste en des fauchages réguliers, qui sont limités aux abords immédiats de la chaussée afin de préserver la flore et d'éviter la propagation d'espèces invasives. De plus, le syndicat a dû intervenir en juillet 2016 pour décider de conforter les berges sur une portion de la voie verte implantée sur la commune de Bassussary menacée d'effondrement. Enfin, le syndicat a poursuivi les acquisitions de parcelles sur le site de Quartier-bas à Villefranque dans le cadre de l'opération de préservation des zones humides engagée en 2011 aux côtés des communes de Villefranque et de Bayonne.

Le compte administratif 2016, adopté le 9 mars 2017, fait apparaître :

- un résultat excédentaire cumulé de fonctionnement de 13 481 €,
  - un excédent cumulé d'investissement de 63 884 €,
- soit un solde positif de clôture de 77 365 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 116 721 €, en hausse de 26 % par rapport à l'exercice précédent. Elles se répartissent de la manière suivante :

- les achats et charges externes pour 57 130 €, en augmentation importante car comprenant outre l'entretien de la piste cyclable et des berges (20 765 €), la réalisation d'une protection de berge en génie végétal en bord de Nive sur la commune de Bassussary (29 393 €), opération subventionnée par le Département ;
- les frais de personnel pour 4 965 € (- 62%) ;
- la reconduction de la subvention versée à l'association Oiso Pyrénées Adour : 4 000 € ;
- les frais financiers pour 11 498 € (- 11 %) ;
- les charges exceptionnelles pour 25 € ;
- les dotations aux amortissements, dépense d'ordre budgétaire, pour 39 103 €, montant identique à celui de 2015.

Ces dépenses ont été financées sans faire appel aux contributions des collectivités membres, grâce à l'utilisation d'une partie des excédents antérieurs reportés totalisant 126 941 €. Les recettes propres à l'exercice représentent 3 261 € dont 3 000 € de subvention du Département. La section de fonctionnement dégage ainsi un solde positif de clôture de 13 481 €.

Les dépenses d'investissement se limitent à 40 592 € ; elles sont constituées des acquisitions foncières des barthes de Villefranque pour 5 919 € et du remboursement en capital des emprunts pour 34 673 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 104 476 €, comprenant des subventions de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour 10 854 €, l'amortissement des immobilisations à hauteur de 39 103 € et l'excédent reporté de 2015 : 54 519 €.

Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit, l'encours de la dette diminue et représente 253 037 € en fin d'exercice.

La balance générale du compte administratif 2016 est jointe à la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

*Ont signé au registre les membres présents.*

***DONT ACTE***

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne